

lack of appropriate measures and interventions at a much earlier stage.

Native peoples and others whose environment has been primarily non-urban often find that the penitentiary experience is a particularly destructive one. We believe that a classification based on such a background, not necessarily related to race, is both rational and legitimate, and that specialized institutions such as wilderness camps would prove to be a more constructive setting in which such persons could seek personal reformation.

Recommendation 61

At least one separate institution should be provided for youthful offenders on a selective basis. There should be at least one wilderness camp for native peoples and northern residents accustomed to life in remote areas.

Institutional Experimentation

714. With the construction of new, smaller institutions should come experimentation and research. An institutional Board of Governors could be one of the innovative concepts.

715. This would be a radical means of ensuring that institutional decisions are made in the institution. It would also be a means of involving the public more directly in the penitentiary system.

716. The idea is not that Boards of Governors should be established immediately and for every institution across the country, but that the C.P.S. research the desirability of expanding a Citizen Advisory Committee in a new institution, on an experimental basis, into a Board of Governors.

717. The Director of the institution would have full control of the institution in association with the Board. The Board would have no administrative functions, and would supplement overall policy developed at the national level.

718. The Ontario Elementary and Secondary School System has been operating a comparable Board system for some years. Here, overall education policy is formulated by the Provincial Department of Education. This policy is passed through regional officers and is implemented by a locally elected school board which appoints qualified professionals who administer the policy.

719. The Sub-Committee realizes that this concept is still in its infancy but it wishes to encourage such an experiment.

Recommendation 62

The C.P.S. should research the possibility of expanding, in at least one new institution, the Citizen Advisory Committee into a Board of Governors on an experimental basis. Such a Board should consist of about 12 members and should appoint the director and senior administrative staff.

délinquance juvénile alors que les mesures appropriées n'ont pas été prises en temps utile.

713. Les autochtones et ceux qui n'ont pas vécu en milieu urbain estiment que l'incarcération est une expérience particulièrement traumatisante. Nous pensons qu'un classement établi en fonction de l'environnement sans être nécessairement relié à la race, constitue une solution à la fois rationnelle et légitime et que des établissements spécialisés, comme des camps en pleine nature, conviendraient davantage à ce genre de délinquants.

Recommandation 61

Il conviendrait de créer au moins une institution spécialisée pour de jeunes délinquants, sélectionnés. Il faudrait également créer au moins un camp en pleine nature pour ceux qui, à l'instar des autochtones, sont habitués à vivre dans des régions éloignées.

Expériences au niveau de l'institution

714. La construction de nouveaux établissements plus réduits devrait aller de pair avec la poursuite d'expériences et les activités de recherche. Ainsi, la création d'un conseil d'administration dans l'institution pourrait constituer une tentative d'innovation.

715. Cette tentative garantirait que les décisions concernant l'établissement soient prises entièrement à son niveau. Elle constituerait également une contribution directe plus importante de la part du public au système pénitentiaire.

716. L'intention sous-jacente répond moins dans l'immédiat à l'établissement de conseils dans chaque établissement du pays qu'au souhait de voir le SCP faire des recherches sur les avantages qu'il y aurait à transformer, à titre expérimental dans une nouvelle institution, le comité consultatif de citoyens en conseil d'administration.

717. Le directeur aurait le contrôle de l'établissement, conjointement avec le Conseil d'administration. Ce dernier n'aurait pas à remplir de fonctions administratives. Il n'aurait pour tâche que de compléter la politique d'ensemble élaborée au niveau national.

718. Un conseil d'administration analogue existe déjà depuis des années pour les écoles primaires et secondaires de l'Ontario. Dans ce cas, la politique en matière d'éducation relève du ministère de l'éducation provincial. Cette politique est transmise aux bureaux régionaux et appliquée par les conseils scolaires élus par la collectivité, lesquels nomment pour exécuter leur tâche des administrateurs compétents.

719. Le Sous-comité se rend parfaitement compte que cette idée a encore beaucoup de chemin à faire; toutefois il souhaite étudier et encourager ce type d'expérience.

Recommandation 62

Le SCP devrait explorer la possibilité de transformer, à titre expérimental, peut-être dans une nouvelle institution, le comité consultatif de citoyens en conseil d'administration. Ce conseil se composerait d'environ douze membres et nommerait le directeur et les cadres supérieurs de l'administration.